

**DECISION GENERALE n°11/2021
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE DEPENSES
DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT**

Le directeur général de l'ANGDM,

Vu la loi n°2004-105 du 3 février 2004 portant création de l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs (ANGDM),

Vu le décret n°46-2769 du 27 novembre 1946 modifié portant organisation de la sécurité sociale dans les mines,

Vu le décret n°2004-1466 du 23 décembre 2004 modifié relatif à l'Agence Nationale pour la Garantie des Droits des Mineurs,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du Président de la République en date du 4 novembre 2020, portant nomination de M. Laurent Bergeot directeur général de l'ANGDM,

Vu la décision n°08/2021 du directeur général du 15 avril 2021 portant organisation de l'ANGDM.

DECIDE

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur général, délégation temporaire est donnée à M. François Baudet, directeur général adjoint, pour la durée de cet empêchement ou de cette absence, pour signer en lieu et place du directeur général tout acte, décision et document entrant dans le cadre des compétences et délégations du directeur général en vertu des textes susvisés.

Par ailleurs, délégation permanente de signature est donnée à M. François Baudet, directeur général adjoint, pour les dépenses inférieures à 6 000 € TTC et pour tous les actes et catégories d'actes indiqués dans la présente décision.

En outre, délégation de signature est donnée :

ARTICLE 1

Pour les besoins du service, et pour les actes relatifs à l'exercice des attributions de l'ordonnateur des dépenses de l'établissement, en matière **d'engagement de la dépense**¹, délégation de signature est donnée, pour les dépenses inférieures à 3 000 € TTC, à :

Direction des Affaires Générales et de la Logistique (DAGL)
M. Eric Szymczak, directeur des affaires générales et de la logistique. Délégation est également donnée à : Mme Corinne Lestienne ou, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Virginie Brasdefer ; Mme Flore Paszkiewicz, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antonio Ferri.

¹Tout achat, dès le premier euro est un achat public. Les seuils financiers s'apprécient sur la durée totale du marché. La présente décision vise les dépenses à l'exclusion de celles relatives à la rémunération, aux charges de personnel ainsi que toutes les autres dépenses liées à la gestion du personnel (cf. décision de délégation en matière de RH)

Direction des Systèmes d'Information (DSI)

M. Pierre Marcq, directeur des systèmes d'information.

Délégation est également donnée à :

M. Thierry Delacroix ;

M. Hervé Glemba.

Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (DASS)

Mme Fabienne Bardin, directrice de l'action sanitaire et sociale.

Délégation est également donnée à :

Mme Francette Joncheray, directrice adjointe ;

Mme Françoise Faucher ;

Mme Virginie Sestu-Lancel.

Uniquement sur les engagements de dépenses d'assurances :

Mme Annelise Bernalicis.

Direction des Prestations et du Logement (DPL)

M. Joïc Berthaud, directeur des prestations et du logement.

Délégation est également donnée à :

M. Henri Bison ;

M. David Cattiaut ;

M. Olivier Hamant ;

Mme Luigina Trincaretti.

Directions Régionales

Mme Catherine Griboval, directrice régionale Nord ;

Mme Marjorie Strychar, directrice régionale adjointe Nord.

Mme Dominique Clément, directrice régionale Grand Sud ;

Mme Barrial-Devallez, directrice régionale adjointe Grand Sud.

Mme Jeanne-Marie Dore, directrice régionale Est ;

Mme Sophie Hamann, directrice régionale adjointe Est.

ARTICLE 2

Pour les besoins du service, et pour les actes relatifs à l'exercice des attributions de l'ordonnateur des dépenses de l'établissement, **en matière de certification du service fait, de liquidation et d'ordonnancement**, délégation de signature est donnée à :

Direction des Affaires Générales et de la Logistique (DAGL)
M. Eric Szymczak, directeur des affaires générales et de la logistique ; Mme Mireille Bard ; Mme Ghislaine Bonnot ; Mme Annick Burckhardt ; Mme Virginie Brasdefer ; M. Hervé Capelle ; Mme Sandrine Condracq ; M. Antonio Ferri ; Mme Marie-Sophie Lemarre ; Mme Corinne Lestienne ; Mme Laurence Linel ; Mme Flore Paszkiewicz.
Direction des Systèmes d'Information (DSI)
M. Pierre Marcq, directeur des systèmes d'information ; M. Thierry Delacroix ; M. Hervé Glemba ; M. Michel Nguyen.
Direction des Ressources Humaines (DRH)
M. Stéphane Salon, directeur des ressources humaines ; Mme Séverine ORO, directrice des ressources humaines adjointe ; Mme Sophie Delattre, adjointe au directeur des ressources humaines ; Mme Brigitte Carré ; Mme Marie-Christine Delory ; Mme Marie-Antoinette Faska ; Mme Brigitte Quéva ; Mme Fanny Sabbagh ; M. Stephen Vienne.
Direction des Prestations et du Logement (DPL)
M. Joïc Berthaud, directeur des prestations et du logement ; M. Henri Bison ; M. David Cattiaut ; M. Olivier Hamant ; Mme Luigina Trincaretti.
Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (DASS)
Mme Fabienne Bardin, directrice de l'action sanitaire et sociale ; Mme Francette Joncheray, directrice adjointe de l'action sanitaire et sociale ; Mme Annelise Bernalicis ; Mme Claudie Dellaleau ; Mme Françoise Faucher ; M. Eric Gross ; Mme Cécile Lakomy ; Mme Françoise Passeron ; Mme Virginie Sestu Lancel.

Direction Générale (DG)
Mme Wanda Gomolka ; Mme Agnès Vazeilles.
Directions Régionales
Mme Catherine Griboval, directrice régionale Nord ; Mme Marjorie Strychar ; directrice régionale adjointe Nord ; Mme Véronique Rajski ; Mme Jeanne-Marie Dore, directrice régionale Est ; Mme Sophie Hamann, directrice régionale adjointe Est ; Mme Dominique Clément, directrice régionale Grand Sud ; Mme Sylvie Barrial-Devallez, directrice régionale adjointe Grand Sud ; Mme Michèle Campredon ; Mme Catherine Frère ; Mme Kathy Jurkiewicz ; Mme Elisabeth Martinet.
Direction des Services Financiers (DSF)
M. Xavier Guyot ; Mme Stéphanie Lemarchand ; M. Matthieu Mansouri ; Mme Christy Méjean ; Mme Cécile Roussette ;

ARTICLE 3

Toutes les délégations antérieures et relatives aux domaines cités ci-dessus, sont abrogées.

ARTICLE 4 :

La présente décision est publiée sur le site internet de l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs.

Fait en un exemplaire original

A Paris, le 30 juillet 2021

Le directeur général



Laurent Bergeot